

LE PLONGEUR

XIV

La collection Penguern contient (t. I, *Chants populaires de Léon*; Bibliothèque Nationale, fonds celtique, n° 89, f°s 31 et 32) une version de la chanson bretonne publiée dans MÉLUSINE, III, 182-184. Je la donne ici telle quelle, en ajoutant la numérotation des strophes et une traduction.

Ar pont a Naonnet.

1. Pa voan var ar pont a Naonnet
Lon la
O he nem divertissa
Ma luron lalurette
Ma luron lalura
2. A me renkontr va mestres
Var ar pont o wela.
3. Me o goulen diouti
Petra e deoch goëla.
4. Va goalen aour emezi
Zo koët er mor aman.
5. Petra roit tu dime
A me a iel de zapa.
6. Anter kant skoet emezi
Zo em godel aman (1).
7. Nag ar kenta plonjaden
Er sabren eo touchet (2).
8. Nag an eilvet plonchaden
Er oalen eo touchet.
9. Gant an drede plonchaden
He galon a zo beuzet.
10. He vam a voa er prenest
Ho sellet dioutan.
11. Possubl e ve emezi
O pe (3) va mab beuzet.
12. En korn an od en Naonet
He gorf a zo bed kavet.
13. Bars en gweret a Naonet
He gorf zo enterret.
14. [Var galon an den iaouank
Eur vezen zo savet.

(1) Cette ligne a été barrée et remplacée par le vers suivant, d'une autre main que je crois être celle de M. de la Villemarqué:
A roïn a galon vad.

(2) Cette ligne est suivie de la variante *Nen deus goelet netra*, de même écriture que la correction précédente.

(3) Au-dessus de ces mots, on lit *e ve*, de la même main que les autres corrections.

15. Var galon ar plac'h iaouank
Eur rozen zo savet (4).]
16. E lec'h ma tisken bemdez
Roue al lapousset.
17. Eur rozen eus ar gaera
Var e vez zo savet.
18. Ma lavar an dud iaouank
Rozen an eürstet.

Jannet Kerguiduff, 23 décembre 1850.

Traduction. — 1. Quand j'étais sur le pont de Nantes, — lon la, — A me divertir, — *Ma luron lalurette* — *Ma luron lalura*. — 2. Je rencontraï ma maîtresse — Pleurante, sur le pont. — 3. Et moi, de lui demander: — Qu'avez-vous à pleurer? — 4. — Mon anneau d'or, dit-elle, — Est tombé dans la mer, ici. — 5. — Que me donnez-vous, — Et j'irai l'attraper? — 6. — Cinquante écus, dit-elle, — Qui sont dans ma poche, ici. (*Variante*: Je (les) donnerai de bon cœur). — 7. A la première plongée, — Il a touché le sable. (*Variante*: Il n'a rien vu) (2). — 8. A la seconde plongée, — Il a touché l'anneau. — 9. A la troisième plongée, — Son cœur (3) est noyé. — 10. Sa mère était à la fenêtre — A le regarder. — 11. Est-il possible, dit-elle, — Que vous ayez noyé mon fils? (*Var.*: Que mon fils soit noyé). — 12. Au coin du rivage, à Nantes, — Son corps a été trouvé. — 13. Dans le cimetière de Nantes — Son corps est enterré, — 14. [Sur le cœur du jeune homme — Un arbre s'est élevé; — 15. Sur le cœur de la jeune fille — Un rosier s'est élevé] — 16. Où descend chaque jour — Le roi des oiseaux. — 17. Un rosier des plus beaux — Sur sa tombe (à lui) s'est élevé, — 18. Si bien que les jeunes gens disent — (Que c'est) le rosier du bonheur.

Air de la variante bretonne indiquée plus haut, col. 183-184.

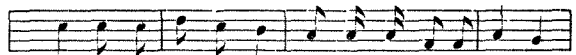
Allegretto.



Pe oann war pont an Naon-net, Vi-ve l'a-mour! Pe



oann war pont an Naon-net, Vi - ve l'a-mour!



Ha mekle-vet ka-nan, Vi-ve la Ré-pu-bli-que,



Ha me kle-vet ka-nan; Vi-ve la lo-ri-an.

(1) Ces deux couplets ont été ajoutés par la même main que les autres corrections.

(2) Cette variante est conforme à la première version publiée par *Mélusine*.

(3) *He galon* veut dire « son cœur à lui », et le vers tout entier signifie « il s'est noyé ». C'est ainsi que dans le *Barzaz Breiz*, p. 274, une jeune fille annonce à son père qu'elle va être brûlée, en lui disant: « Je suis venue vous prier d'aller pour moi au Folgoat; ... vous y trouverez les cendres du cœur que vous avez nourri. »

Cet air est identique à celui d'une chanson française très connue en Bretagne et qui commence ainsi :

La guerre en Italie
Est déclarée ;
La guerre en Italie
Est déclarée ;
Il faut mille Bretons
Pour défend' le Saint-Père ;
Il faut mille Bretons,
Nous voilà prêts, partons !

E. ERNAULT.

BIBLIOGRAPHIE.

Dr. G. A. WILKEN : *Ueber das Haaropfer und einige andere Trauergebräuche bei den Völkern Indonesien's. Heft II. Separatabdruck von der « Revue coloniale internationale. »* Amsterdam, J. H. de Bussy, 1887. 75-xvii p. gr. in-8°.

A deux reprises déjà, *Mélusine* a signalé à ses lecteurs les travaux de M. Wilken (1). Ces travaux sont d'une si grande valeur, si pleins à la fois de doctrine et d'érudition, que, pour une fois encore, elle fait en leur faveur une exception à la règle qu'elle s'est prescrite, d'exclure de ses comptes rendus les tirages à part et les simples brochures. La monographie dont le titre précède, est d'ailleurs la suite et la fin de l'étude « sur les us et coutumes du deuil, » dont la 1^{re} partie a été annoncée plus haut, col. 286. Dans celle-ci, l'auteur examine une des plus universelles de ces coutumes, celle qui est particulièrement visée dans le titre, l'offrande aux morts de la chevelure. Il n'a pas de peine à établir que cette offrande, ainsi que diverses autres mutilations qui se pratiquent dans les mêmes conditions, par exemple l'ablation d'une articulation d'un des doigts de la main, a été d'abord un sacrifice, et que ce sacrifice, dans sa forme primitive, était le sacrifice de la personne entière, le sacrifice humain. Le passage de la 1^{re} forme à la 2^e a été facilité par diverses circonstances, entre autres par la croyance répandue chez la plupart des peuples qui logent l'âme ou l'une des âmes dans le crâne, que c'est par les cheveux que l'âme sort du corps et que la chevelure est dans un rapport particulièrement étroit avec la vie, croyance qu'attestent une infinité de faits, de témoignages, de coutumes, depuis le cheveu auquel est suspendue la vie de Nisus, de Didon, ou la touffe de poils qu'on coupait sur le front des victimes au moment de l'immolation, jusqu'aux tonsures de diverses sortes que nos paysans font à leur bétail pour le préserver de la contagion. On s'explique ainsi très bien comment l'ablation totale ou partielle de la chevelure a pu devenir un simple acte de consécration ou de purification, et c'est en effet au même ordre d'idées que M. W. ramène les tonsures pratiquées sur les nouveaux-nés (ou à diverses époques de l'enfance ou de l'adolescence), sur les malades, sur les morts, ainsi que les vœux et les serments relatifs à la chevelure et à la barbe. D'autre part, chez beaucoup de peuples, la chevelure est la marque et le privilège de l'homme libre; l'esclave est rasé. C'est que l'esclave, à l'origine, est un prisonnier de guerre; que, avant d'être réduit en servitude, le prisonnier était massacré, et que ce massacre était un acte religieux, en d'autres termes, un sacrifice humain. L'usage si répandu de scalper le vaincu, est une survivance de même ordre. De même la femme, en passant sous la puissance du mari, dépose sa chevelure ou la voile, tandis que les longues tresses sont le privilège de la virginité. Le mémoire se termine par un appendice sur le rôle des cheveux et des poils dans les pratiques de la magie et de la sorcellerie. — Ce sont là les grandes lignes du mémoire de M. W.; quant à la richesse du détail, elle échappe à toute analyse. L'auteur admet du reste que d'autres motifs encore ont pu contribuer à l'établissement de ces coutumes et, chemin faisant, il en indique quelques-uns. Il en est plusieurs toutefois qu'il paraît avoir omis ou sur lesquels il n'a pas suffisamment insisté : l'importance de la chevelure comme parure; la facilité avec laquelle elle

(1) Voir plus haut, col. 121, 285.

s'enlève et, une fois enlevée, se conserve indéfiniment, en beaucoup de cas plus longtemps que le squelette lui-même; sa croissance mystérieuse après la mort, propriété qu'elle partage avec les ongles, qui sont, eux-mêmes, l'objet de pratiques analogues; enfin le rôle probable de l'hygiène dans quelques-unes au moins de ces pratiques.

A. BARTH.

The Most Pleasant and Delectable Tale of the Marriage of Cupid and Psyche, done into English by William ADLINGTON of University College in Oxford, with a Discourse on the Fable by Andrew LANG, late of Merton College in Oxford. London, M. D. CCCLXXXVII. Published by David Nutt, in the Strand, LXXXVI-66 p. pet. in-8°.

Le prétexte de ce volume est la réimpression d'une traduction faite au XVI^e siècle du célèbre conte d'Apulée, traduction qui a pour nos voisins la saveur d'archaïsme, que nous trouvons au style d'Amyot ou de Montaigne. Par le genre d'impression, par les poésies qui l'accompagnent comme *testimonia*, on a imité le goût du XVI^e siècle : des gravures (modernes) sont venues ajouter au luxe de ce petit volume. Il paraît être le premier d'une « Bibliothèque de Carabas » dirigée par M. Lang.

Mais pour le savant, l'intérêt du volume est dans la longue dissertation de M. Lang sur le conte. Il analyse le récit d'Apulée dans ses éléments ou incidents, et il montre qu'il n'est nullement nécessaire d'en chercher l'origine et l'explication dans l'Inde comme le fait M. Cosquin. Ces incidents se rapportent à des notions communes à tous les peuples, aux époques rudimentaires de la société. Il n'en est pas autrement du célèbre épisode : la défense de Psyché de voir son mari qui ne vient la trouver qu'aux heures sombres de la nuit : M. L. montre par de nombreux exemples que c'est simplement un cas d'étiquette sauvage transporté aux personnages de la fiction. L'humanité est plus vieille que certains savants ne l'imaginent, surtout quand ils croient que l'année 1887 est bien l'année 5887 de la création du monde, comme l'assurent encore certains de nos almanachs (1).

En un mot, M. L. réduit le « mythe » à un conte, et à un conte qui n'a rien de particulièrement indou.

M. Lang termine par une citation de Charles Nodier, qu'il nous paraît intéressant de reproduire. A force de chercher dans les vieux auteurs, on finira par trouver que tout ce que nous essayons de faire prévaloir comme opinion nouvelle a été dit il y a longtemps. Tout a été dit en effet, mais par des gens d'esprit, non par des érudits de profession, et ceux-ci ont feint de n'en rien savoir; peut-être même n'en ont-ils réellement rien su, car les « savants » sont souvent (en dehors de la spécialité nettement circonscrite par leurs œillères) des ignorants prétentieux. A un autre point de vue, il ne nous déplaît pas de constater que lorsqu'on fera l'histoire de nos études, c'est en France que l'on trouvera ses principaux précurseurs : le président de Brosses, Fontenelle, Caylus, Charles Nodier... La mythologie scientifique a été fondée en France au XVIII^e siècle; les symbolistes et les philologues l'avaient fait oublier; mais leur aîné de Brosses leur survivra.

Voici le passage de Charles Nodier : « Je profiterai en passant de cette occasion, puisqu'elle se présente, pour supplier le lecteur de ne pas croire que les contes de Perrault nous viennent en droite ligne des Indiens. Les Indiens n'ont pas tout imaginé, quoi qu'en pense l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres à qui ces théories crues fourniront longtemps encore de savantes élucubrations, mais qui ne parviendra pas aisément à prouver que l'esprit d'invention ait été réservé, par une faveur exceptionnelle, à une seule branche de la famille humaine. »

A propos de la question des contes, nous signalerons un article de M. Steinthal dans le dernier numéro de la *Zeitschrift für Völkerpsychologie* (t. XVII, n° 2). Tout en se plaçant à un point de vue différent de celui de M. Lang et du nôtre, M. Steinthal combat la théorie de Benfey et ce qu'il appelle facétieusement « le choléra bouddhique. »

H. G.

(1) D'après le calendrier juif, ce serait l'année 5647.



Le gérant : EUGÈNE ROLLAND